

Vue d'ensemble des surfaces de compensation écologique et des contributions 2012

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des surfaces de compensation écologique. Il indique si les SCE imputables donnent droit aux contributions selon l'OPD et/ou l'OQE, pour autant que les conditions et les charges qui y ont trait soient respectées. Les projets de mise en réseau peuvent donner droit à des contributions supplémentaires. Les contributions selon l'OQE indiquées sont des montants maximaux. Ils peuvent varier selon le canton.

La plupart des cantons concluent également des contrats en vertu de la Loi sur la protection de la nature (LPN) pour des milieux riches en espèces. Contacter le service cantonal de la protection de la nature pour de plus amples informations.

Surfaces de compensation écologique	Code de culture OFAG (Type)	Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)						Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)				Loi sur la protection de la nature et du paysage	
		Impu- tation	Fr. par hectare ou arbre			ZM III, IV	Contribution Qualité Fr. par hectare ou arbre ZP - ZM I, II	ZM III, IV	Contribution Réseau Fr. par hectare ou arbre ZP - ZM I, II	ZM III, IV			
			ZP	ZC	ZM I, II								
Prairies et pâturages													
Prairies extensives	611 (1)	✓	1'500	1'200	700	450	1'000	700	1'000	500			
Prairies peu intensives	612 (4)	✓	300	300	300	300	1'000	700	1'000	500			
Surfaces à litière	851 (5)	✓	1'500	1'200	700	450	1'000	700	1'000	500			
Pâturages extensifs	617 (2)	✓					500	300	500	300			
Pâturages boisés	618 (3)	✓					500	300	500	300			
Terres assolées													
Bandes culturales extensives	(6)	✓	1'300	1'300	1'300	1'300			1'000	500			
Jachères florales	556 (7A)	✓	2'800	2'800					1'000	500			
Jachères tournantes	557 (7B)	✓	2'300	2'300					1'000	500			
Ourlets sur terres assolées	559	✓	2'300	2'300	2'300				1'000	500			
Cultures pérennes et ligneux													
Arbres fruitiers haute-tige	(8)	✓	15	15	15	15	30	30	5	5			
Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres	(9)	✓							5	5			
Haies, bosquets champêtres et berges boisées (y c. bordure tampon)	852 (10)	✓	2'500	2'500	2'100	1'900	2'000	2'000	1'000	500			
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	(15)	✓					1'000	1'000	1'000	500			
Autres													
Fossés humides, mares, étangs	904 (11)	✓											
Surfaces rudérales, tas d'épierre et affleurements rocheux	905 (12)	✓											
Murs de pierres sèches	906 (13)	✓											
Autres surfaces de compensation écologique sises sur la SAU	908 (16)	✓							1'000	500			

Peut donner droit à des contributions, dépend du canton